

Info-pêche No 49

Bulletin d'information de l'AGSP - paraît trois fois par an - gratuit

| | |
|---------------|--|
| Page 1 | Editorial : une bonne année 2007 |
| Page 2 | Déversement "sauvage" dans l'Allondon : à qui ça profite ? |
| Page 3 | Contrat-rivières du Pays de Gex : état de la situation |
| Page 4 | Réglementation en Allemagne : retour sur le chemin de la sagesse |
| Pages 2 & 5 | Le blog de JPM : une belle plume ? normal pour un moucheur ! |
| Pages 6-10-11 | P'tites Nymphos : les nouvelles de la pêche à Genève... et ailleurs |
| Pages 7-8-9 | Nouvelles de la FSP : les dossiers chauds du moment, à lire absolument ! |
| Page 12 | Adhésion à l'AGSP : envoyez votre bulletin d'adhésion et rejoignez l'AGSP |

Editorial

Saison 2007 : favorable pour les poissons et la pêche

Comme déjà évoqué dans l'Info-pêche No 48, l'année 2007 a été une bonne cuvée pour la pêche en rivières. En effet, malgré un début de saison marqué par de grosses crues (souvenez-vous de l'ouverture !), une hydrologie favorable a contribué à de belles sorties de pêche tout au long du printemps et même jusqu'en juillet où les Ombres étaient encore présents sur l'Allondon. A noter aussi de belles surprises sur la Versoix.

Alors que l'AGSP soutient la décision de la CP d'effectuer des déversements "raisonnables" en poissons de mesure dans l'Aire, la basse Seymaz et le Rhône en 2008, nous sommes très déçus de constater que des pêcheurs genevois ont effectué en octobre 2007 un déversement "sauvage" de truites de grande taille sur le parcours limitrophe de l'Allondon, en contradiction totale avec le plan de repeuplement officiel (lire l'article en page 2).

Plus réjouissant: le nombre de permis en rivières est en augmentation; c'est le témoignage que la qualité de la pêche s'améliore à Genève. L'autre grande question sera de savoir comment va se comporter le Rhône après 4 ans d'arrêt des vidanges dévastatrices ... pour autant que les oiseaux piscivores (centaines de harles et de cormorans) se soient mis au régime Weight-Watchers ! Rendez-vous est déjà pris pour l'ouverture le 1er mars 2008 !

Maxime PREVEDELLO - président de l'AGSP

winterthur

Winterthur-Assurances
Agence Principale du Sujet
www.winterthur.com/ch



Claude-Alain Neury - Agent principal
Assurances toutes branches :

Choses - RC - Véhicule - Ménage - Epargne - Risque - Bâtiment

winterthur

Quai du Seujet 12
Case postale 5345
1211 Genève 11

Tél. : +41 22 716 06 06
Fax : +41 22 716 06 00



Déversement clandestin dans l'Allondon limitrophe

(MP) Dans un article paru dans l'édition du 8 novembre 2007 du journal gratuit "20 minutes", quelques pêcheurs genevois se vantent d'avoir effectué un déversement clandestin de truites de mesure (27 à 33 cm), soi-disant de "souche sauvage", dans l'Allondon à partir de la France voisine pour contourner les décisions de la Commission de la Pêche genevoise.

Alors qu'en 2001 cette rivière a été anéantie par une monstrueuse pollution à la soude caustique, l'AGSP en collaboration avec la Commission de la Pêche et le Domaine Nature et Paysage et l'appui des AAPPMA du Pays de Gex, ont patiemment repeuplé durant 5 années ce cours d'eau au moyen de petits alevins. Ce type de repeuplements (le plus proche de ce que la nature peut faire) a débouché sur une lente mais réjouissante progression de la population de truites "acclimatées" à ce cours d'eau puisqu'elles y ont grandi ... tant bien que mal.

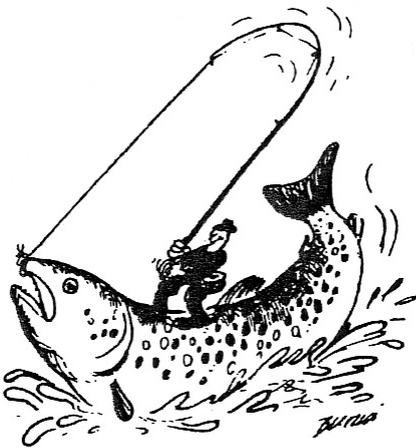
Ces quinze dernières années, beaucoup de pêcheurs genevois ont évolué: ils sont devenus plus responsables, ils s'engagent dans les contrats-rivières transfrontaliers pour faire entendre leur voix, militent pour que la qualité de l'eau s'améliore, ils applaudissent à la renaturation des cours d'eau et ont soutenu le Département lorsqu'il a décidé de diminuer de manière drastique les repeuplements en poissons de mesure (truites destinées à la capture immédiate) puisque ce type de déversement n'entretient qu'une pêche artificielle.

C'est dire si cette nouvelle a eu l'effet d'une petite bombe auprès des pêcheurs de l'AGSP. En effet, nous estimons que c'est une bien mauvaise action pour contourner les décisions de la Commission de la Pêche. Il faut savoir que ces quelques pêcheurs genevois ont effectué ce déversement avec la complicité de l'AAPPMA de Thoiry qui nous plante là "un couteau dans le dos", alors que l'arrêt des repeuplements en alevins sur l'Allondon a été décidé par la Commission de la Pêche précisément pour estimer l'efficacité de la reproduction naturelle. Une démarche rationnelle est actuellement en cours pour quantifier la productivité de ce cours d'eau et nous sommes pour le moins étonnés d'apprendre que ces pêcheurs en connaissent déjà les conclusions ! Ils auraient été plus honnêtes de dire la vérité, c'est à dire qu'ils ont ainsi voulu contourner la décision du Département de ne plus effectuer de relâchers de truites de mesure sur l'Allondon en s'adressant à nos homologues français plus conciliants et surtout tout heureux de n'avoir rien à payer pour ce repeuplement. Il n'y a pas de petits profits !

Le "boleux" frappe encore !

Souvenez-vous, c'était en Autriche, il y a quelques années, un pêcheur genevois avait battu le record de l'Ombre de rivière le plus grand jamais pêché dans une rivière du pays. C'est notre ami, et "accessoirement" commissaire représentant le PDC à la Commission de

la pêche, **Yves MAGNIN**, qui remet ça. C'est en effet lui qui a sorti ce magnifique brochet du Léman: 1,30m pour 20 kg ! Bataille intense: il a même fait du surf en piquant un sprint pour s'éloigner du bateau, tête hors de l'eau tirée en arrière par le fil !



Ventilation - Climatisation

Thiébaud + Perritaz SA

Projets - Exécutions - Entretien - Dépannages

20, rte de Pré-Marais - 1233 Bernex
Tél. 022 850 91 00
Fax 022 850 91 01

E-mail:
info@thiebaud-perritaz.com

Contrat-rivières du Pays de Gex-Léman: état de l'avancement des travaux de raccordement du réseau des eaux usées du Pays de Gex vers la STEP du Bois-de-Bay (GE)

C'est le 27 septembre 2007 que M. Michel DODOS, directeur des services techniques de la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG), a convoqué les différents partenaires du Contrat de rivières et notamment les pêcheurs pour évoquer l'état d'avancement des travaux de raccordement du réseau de collecte des eaux usées du Pays de Gex à la STEP du Bois-de-Bay à Peney. Trois grands chantiers sont déjà en route:

- 1) la construction de la nouvelle STEP du Bois-de-Bay, dont nous vous avons déjà parlé dans de précédents numéros de l'Info-pêche.
- 2) la construction d'un collecteur sur territoire français entre les deux STEP de l'Allondon et du Journans, qui seront désaffectées lors du raccordement définitif. A noter que 5 déversoirs d'orage (sur les 22 existants sur le bassin versant de l'Allondon) seront ainsi supprimés.
- 3) le percement de la galerie de Merdisel sur territoire Suisse en direction de la France.

Le 4e grand chantier sera le percement depuis le territoire français de la galerie de 2,3 km qui passera sous le co-teau de Chouilly. Ces travaux vont débuter à la fin 2007 avec l'arrivée d'un tunnelier et la construction de la station de raccordement du réseau à l'entrée de la future galerie. Au sujet de cet ouvrage, on nous a assuré que même en cas de fortes pluies, aucun déversement d'eaux usées ne s'effectuera dans l'Allondon à la hauteur de cette station située en tête de galerie. Les investissements sur France (collecteur et galerie vont avoisiner les 35 millions d'Euros) alors que la construction de la STEP du Bois de Bay et le percement de la galerie de Merdisel sont devisés à 70 millions d'Euros (116 millions de CHF).

La STEP du Bois-de-Bay pourra traiter au maximum 800 litres d'eaux usées à la seconde et, en cas de fortes précipitations, les deux galeries feront office d'ouvrages de rétention permettant d'annuler ou de retarder l'effet des crues. En cas de surcharge exceptionnelle due à de très fortes précipitations, les eaux usées excédentaires seront déversées par un by-pass dans le Rhône mais les modélisations réalisées sur les 8 dernières années ont montré que cela ne serait jamais produit si les ouvrages avaient déjà existé.

M. DODOS nous a ensuite confié qu'il reste un 5e grand chantier qui va s'étendre sur plusieurs années. Il s'agit de l'actualisation du "**Schéma directeur d'assainissement**" du Pays de Gex qui devra surtout permettre de "sortir" les eaux claires du réseau de collecte des eaux usées et ainsi de les restituer à la rivière, par exemple l'eau des nombreuses fontaines du Pays de Gex qui sont actuellement raccordées sur le réseau des eaux-usées (Ndlr: une hérésie !). La mise en application du "**Schéma directeur des eaux pluviales**" pour lequel les études s'achèveront fin 2007, viendra compléter le tableau des travaux à venir pour les Services Techniques de la CCPG qui font déjà actuellement un travail énorme et minutieux de contrôle des réseaux et des raccordements des nombreuses habitations individuelles qui composent le parc immobilier sans cesse grandissant du Pays de Gex.

A noter que si la CCPG a un pouvoir de contrôle et de rappel de mise en conformité, ce sont les maires des différentes communes qui sont les vrais **gendarmes de l'assainissement**, et malheureusement plusieurs de ces élus sont beaucoup plus enclins à percevoir la "juteuse" taxe locale d'équipement qu'à poursuivre leurs administrés qui ne se mettent pas en conformité malgré les nombreux rappels des Services techniques de la CCPG. Tout n'est pas perdu puisque certains maires courageux et sensibles aux problèmes écologiques n'ont pas hésité à couper l'eau des habitants récalcitrants. Espérons que cela fera des émules ... même en période électorale !

Maxime PREVEDELLO - représentant de la CP au Contrat-rivières du Pays de Gex-Léman

Votre partenaire de proximité



Génie Civil - Environnement
Travaux spéciaux
Gravière - recyclage matériaux



15, route de Peney-Dessus - 1242 Peney (satigny)/GE - T 022 753 98 00 - F 022 753 98 98 - www.scrasa.ch

Pêche en Allemagne: sur le chemin de la sagesse ...

(Traduit et adapté de l'allemand par MP avec l'accord de l'auteur - article paru dans "Petri-Heil" d'août 2007)

Introduction: depuis quelques années il existe en Allemagne une tendance administrative forte pour éloigner l'homme de la nature plutôt que de l'impliquer activement à sa conservation et sa restauration. Une de ces démarches écologiquement et socialement douteuse est le refus de certains législateurs extrémistes de considérer la pêche en tant que loisir. Une des conséquences de cette politique environnementale absurde est une jeunesse sans lien avec la nature et méconnaissant ses valeurs.

Toute carrière de pêcheur commence par l'instinct de capture, elle se développe ensuite à travers le plaisir de la pêche et plus tard se transforme en une interdépendance avec la nature et les milieux aquatiques. Un seul pays en Europe essaie de nier le plaisir de la pêche par des réglementations rétrogrades. En effet, les législateurs allemands ont tenté de réduire la pêche à la seule fonction de se procurer de la nourriture.

Dans l'esprit schizophrène de certains protecteurs des animaux, la pêche est considérée comme un crime, dans la mesure où on la pratique pour le plaisir. Selon eux, son unique justification réside dans la mise à mort immédiate de la prise après capture. Et c'est ainsi qu'est née en Allemagne "l'obligation de prise" !

Mais ces législateurs ont dû faire marche arrière, car il étaient restés bizarrement muets quant à l'utilisation judicieuse des captures. On aurait pu ainsi jeter à la poubelle le poisson obligatoirement conservé et tué sans qu'ils s'en inquiètent. Ce qui est essentiel pour eux, c'est qu'on tue le poisson après qu'on lui ait fait soi-disant volontairement subir des souffrances. Ces mêmes législateurs ont dû également revoir leur copie parce qu'ils ont appris (sic!) qu'il existe des poissons protégés ou qui ne sont pas encore en âge de se reproduire. Retour donc à la case départ: les souffrances ne comptent plus et les poissons en période de frai ou n'atteignant pas la taille légale doivent être remis à l'eau.

Non découragés par ce premier revers, les législateurs allemands se sont ensuite attaqués à une nouvelle "victime", le Catch & Release, en voulant **interdire les parcours** où tout poisson capturé doit être remis à l'eau ! Cette manière de « pêcher et gracier » est pourtant depuis longtemps pratiquée aux USA ainsi que sur certains parcours privés d'hôtels suisses et est très répandue à travers toute l'Autriche.

Retour à la raison

Les législateurs allemands reviennent lentement à des réglementations plus raisonnables. Plusieurs avis de droit indiquent le chemin de la sagesse, c'est-à-dire des réglementations sur la pêche modernes, sans hypocrisies et contradictions. Ainsi que c'est le cas dans (presque) tous les pays Européens, de la Scandinavie à l'Espagne en passant par l'Angleterre et l'Italie : on peut y pêcher avec plaisir et sans la crainte d'être obligé de conserver ses captures. Malheureusement, certaines personnes en Suisse (alémanique) se sont laissés séduire par les égarements de nos voisins allemands: des scientifiques et des fonctionnaires sans beaucoup d'expérience pratique succombent eux aussi à la tentation de nier tout plaisir à la pêche.

L'éducation est urgente chers amis pêcheurs ! Pratiquons et propageons autour de nous, autant le plaisir de la pêche que le droit de la protection des animaux, mais également le droit de pêcher !

Hansjörg DIETIKER

Remonte

À chaque promenade le long de la Versoix je scrute le lit de la rivière en espérant voir une de ces grosses truites lacustres. Pourtant, je le sais bien, les conditions ne sont pas requises, le niveau d'eau étant au plus bas.

Mon imagination me dépeint toutes ces truites prêtes à affronter le courant. Elles sont là. Elles attendent le signal, celui que la rivière leur donnera.

Pour que la rivière puisse annoncer le moment de la migration, il faut que l'esprit de la pluie daigne se réveiller et déverser le précieux liquide en abondance. Les rivières peuvent grossir, entraînant dans leur descente une multitude de particules et d'organismes troublant l'eau et c'est à l'abri des regards humains que le signal du départ est annoncé.

Les lacustres vont se battre contre le courant, vaincre les obstacles. Dans cette lutte pour transmettre la vie, elles seront accompagnées par quelques fario. Longtemps paralysées dans leur migration par de nombreux barrages que l'homme a édifiés pour son usage, sans égards pour les occupants de ces lieux. Les entraves érigées sur le parcours Suisse de la Versoix ont été contournées par la construction de passes à poissons. D'importants travaux sont encore à venir pour permettre aux ombres de

monter et se reproduire dans cette eau.

Pour l'instant, je me contente de sonder la rivière et ses canaux dans l'espoir de voir quelques truites ou ombres. La bise joue avec la pellicule de surface qu'elle frise, par vagues successives en me renvoyant des éclats de lumière. Ces conditions ne facilitent pas mon observation.

Canards, harles bièvre, cincles plongeurs, bergeronnettes et un martin-pêcheur qui, par son cri, m'a annoncé sa visite. Ces volatiles m'ont démontré une fois de plus qu'il est plus aisé d'observer des oiseaux que des poissons.

Avant de terminer ma promenade j'ai la chance de contempler une truite chassant dans le canal des Usiniers.



JP MOLL

Cours d'entomologie et d'ichtyologie de base (maximum 8 personnes)

Jean-Pierre MOLL, en collaboration avec le Club Mouche "La Phrygane", vous propose un cours afin de mieux connaître les poissons "moucheurs" et les insectes dont ils se nourrissent.

Description des contenus du cours:

- Cours théorique ayant pour but de connaître l'anatomie des poissons en général.
- De savoir reconnaître les espèces de poissons d'eau douce et les poissons moucheurs.
- De connaître les mœurs des poissons et de mieux comprendre leur façon de percevoir leur environnement.
- D'apprendre à reconnaître les insectes aquatiques et de comprendre leur comportement et leurs modes de vie.
- De connaître les principales espèces d'insectes aquatiques se trouvant sous nos latitudes afin d'améliorer le choix de la mouche à utiliser.
- Date: **samedi matin 26 janvier 2008**
- Lieu: Cycle d'Orientation de Vuillonex à Confignon.
- Durée du cours: env. 4 heures.
- Finance de participation : **80.-** par personne.

Pour vous inscrire: vous pouvez télécharger sous « www.phrygane.ch » puis sous **Inscription au cours** un bulletin d'inscription (fichier PDF) qui est à retourner à Club Mouche La Phrygane, Case postale 510, 1630 Bulle 1 ou téléphoner au soussigné 022 950 07 23 pour qu'il vous fasse parvenir le bulletin d'inscription. À la réception de votre inscription, La Phrygane vous enverra une confirmation d'inscription comprenant le programme du cours et le bulletin de versement. La finance de participation est à verser au plus tard une semaine avant le jour du cours.

Crue d'automne

Enfin, la pluie est revenue. La terre a pu boire. Elle en avait bien besoin. Les rivières ont grossi, déclarant ouverte la période de reproduction des truites et minimisant la proportion eau - polluants.

Impatient de revoir les truites sauter, je me suis installé au pied d'une chute, le regard balayant la zone la plus propice. Ce secteur où, l'an passé, j'ai admiré de nombreuses salmo trutta lacustris en pleine migration.

À l'amont du barrage l'eau glisse comme un miroir dans la pénombre, elle envoie des reflets vert épinard accompagnés de bleu de prusse et les remous sourds, ceux venant du fond, se strient de jais.

Passant le couronnement du barrage l'eau se prosterne. Lisse, elle entame sa descente. La couleur change. Proche de moi, elle vire à dominance ocre. Plus loin, elle devient d'un vert hooker éclatant. Stoppée dans sa glissade, elle s'élève, se retourne et de frayeur, elle en pâlit. La dégringolade se poursuit avec des rebonds impressionnants. Elle s'habille de to-paze avec des touches tilleul.

Au pied de l'ouvrage, emportée dans son élan elle plonge pour resurgir, emportant au passage quelques feuilles mortes quelle expédie haut dans les airs. Il s'ensuit un bouillonnement intense qui se pare d'écru. Tout déboussolés, des courants se dirigent vers l'amont. D'autres ont hâte de retrouver la surface et jouent des coudes; certains hésitent. Finalement, ils retrouvent le chemin et ensemble se dirigent dans la bonne direction tout en respectant le rythme de chacun. Frémissante, notre rivière poursuit son chemin.

À la surface, des bulles se forment. Petites au départ, elles ne tardent pas à grossir pour éclater, permettant au liquide de vie de reprendre sa couleur.

Deux bonnes heures ont passé. Pas une truite! Ce sera pour une autre fois.

J'ai du mal à quitter les rives sans avoir vu une nageoire. Je descends sous le pont du chemin de fer et scrute le fond du lit. À l'amont de la passe à poisson, en plein courant, une belle lacustre se joue de la vitesse de l'eau et semble se maintenir sans effort. C'est fascinant. Par un volte-face foudroyant, elle descend de quelques décimètres et reprend sa place. Était-ce pour attraper une proie? Je ne le saurai pas. Mais une chose est certaine: elle sait admirablement exploiter les lames d'eau.

Sur le chemin du retour résonne encore à mes oreilles le tumulte de la chute d'eau. Et là, sans peine, j'imagine le brouhaha des débats politiques. L'analogie entre ces courants qui cherchent leur chemin, jouent des coudes avec nos chers, très chers élus. Mais là s'arrête la comparaison. Les courants ont repris leur chemin dans le respect de chacun, dans un intérêt commun.

Je vous invite vivement à lire les billets de Stéphane Valente qui analyse avec intelligence, subtilité et humour, sans parti pris, les dires de nos politiques.

JP MOLL



P'TITES NYMPHOS - 1er service

Nouvelle concession pour une centrale hydroélectrique sur la Versoix: à lire entre les lignes !

(MP) Ci-dessous le texte publié dans le Point de Presse du Conseil d'Etat du 12 septembre 2007 avec nos commentaires sous "Ndlr". Il est en effet piquant d'ajouter les informations qui ne figurent pas dans le texte officiel ... l'AGSP a fait l'exercice, pour que vous soyez "au courant"... c'est la moindre des choses pour une centrale hydroélectrique ! A noter que l'attribution de cette concession a été assortie de la promesse du Conseiller d'Etat en charge du Département du Territoire de ne plus accorder d'autres concessions d'exploitation hydroélectrique sur la Versoix ... c'est déjà une belle consolation.

" Le Conseil d'Etat a accordé à M. Nicolas Baumgartner une concession d'une durée de 24 ans ...

Ndlr: après de nombreuses années de gestion approximative et de travaux sans autorisation de la part de l'exploitant. Si cette concession avait été accordée pour plus de 24 ans elle aurait dû passer devant le Conseil d'Etat.

... pour l'exploitation de la centrale hydroélectrique sur la Versoix, à la Vieille-Bâtie, à Collex-Bossy.

Ndlr: entre 150'000 et 200'000 FRS de courant électrique vendu à SIG par année, avec de l'eau de la Versoix, un bien commun dont il peut profiter ... il aurait eu tort de se gêner !

Une première concession pour l'installation et l'exploitation d'une centrale hydroélectrique à Collex-Bossy sur un canal dérivé de la Versoix avait été accordée à un membre de la famille Baumgartner en 1934.

Ndlr: mais au terme légal de la première concession, l'Etat n'a pas jugé bon d'en délivrer une nouvelle mais a continué à percevoir les redevances d'exploitation hydroélectrique.

Depuis lors, l'usine a continué à être exploitée et la redevance annuelle a été perçue par l'Etat de Genève.

Ndlr: vous avez bien compris: l'exploitant a continué de produire du courant électrique pendant près de 40 ans sans concession! Et l'Etat s'est rendu coupable de laxisme puis qu'il a continué à percevoir la redevance tout en sachant que l'exploitant n'avait pas pas de concession !!

La nouvelle concession permet de régulariser une situation existant de facto...

Ndlr: "de facto", terme latin qui signifie que le fait d'encaisser les redevances donne un droit tacite à l'exploitant de turbiner sans concession; c'est juridiquement imparable mais très critiquable.

... et a pour avantage de préciser clairement les droits et obligations du concessionnaire ...

Ndlr: qui pendant 40 ans d'exploitation hydroélectrique sans concession n'a eu que des droits et pratiquement aucune obligation sauf de payer sa minime redevance.

...notamment quant à l'exploitation de l'usine, la réalisation de nouveaux ouvrages et mesures à réaliser pour la protection de la faune piscicole et du respect des débits.

Ndlr: mesures dont il s'est plaint dans la presse en accusant l'Etat de chicaneries administratives !

Elle permet en outre à l'Etat d'assurer un suivi adéquat de l'exploitation "

Ndlr: si l'exploitant ne réalise pas les travaux de protection de la faune piscicole prévus dans la nouvelle concession, il perdra sa concession ... pour toujours ? à moins qu'il ne fasse recours avec effet suspensif et rebelote ... il recommencera à turbiner sans concession ... de toutes manières il a l'habitude. Merci les turbineurs et merci l'Etat !

Série noire

Après 40 kilomètres interdits à la pêche sur la Sarine fribourgeoise, le poisson du Rhône français est dorénavant également interdit de consommation.

Sur la base d'analyses faisant état de teneurs élevées de polychlorobiphényles (PCB) dans les poissons du fleuve, le préfet du Département français des Bouches-du-Rhône, imité en cela par ses homologues du Vaucluse et du Gard, a interdit la pêche en vue de la consommation et la commercialisation des poissons pêchés dans le Rhône, le Grand Rhône jusqu'à son embouchure et ses canaux dérivés. Comme une mesure identique avait déjà été prise précédemment dans les départements de l'Ain, du Rhône, de la Drôme et de l'Ardèche, c'est la totalité du cours du Rhône français jusqu'à la Méditerranée qui est aujourd'hui frappée du même interdit.

Le communiqué de la Préfecture des Bouches-du-Rhône rappelle que les PCB (qui font partie de la liste internationale des douze polluants chimiques particulièrement dangereux) sont des contaminants environnementaux liés à l'activité humaine. Leur commercialisation est interdite en France depuis 1987. Leur utilisation est limitée aujourd'hui et jusqu'en 2010 aux anciens systèmes clos comme les condensateurs électriques et les transformateurs. Un plan visant à leur élimination est en cours.

Ces molécules sont très stables dans l'environnement et se fixent, lorsqu'elles sont présentes, dans la matière grasse des animaux contaminés et de leurs produits. Ainsi, la consommation régulière et sur une longue période du poisson contaminé peut constituer un risque potentiel pour la santé humaine. La pêche (sans consommation), la baignade et les sports nautiques ne présentent aucun risque sanitaire pour l'homme.

Des investigations sont évidemment en cours pour déterminer la cause de ces contaminations du fleuve et pour définir un programme de gestion visant à améliorer la situation. (Source : Préfecture des Bouches-du-Rhône)

CIPEL 14: un pêcheur en première "ligne"

La Sécurité civile genevoise a organisé le matin du vendredi 14 septembre 2007 à Versoix un exercice de grande envergure, sous l'égide de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL). **CIPEL 14**, tel est le nom de cette 14e opération du genre, avait pour but de mettre à l'épreuve l'engagement et la coordination des services impliqués en cas de pollution d'une rivière. L'opération a été un succès. Le scénario retenu pour cet exercice était une fuite accidentelle d'hydrocarbures intervenue dans l'ancienne papeterie de Versoix. Ce déversement, symbolisé pour les besoins de l'exercice par un liquide fluorescent et des copeaux de bois, a provoqué une pollution dans la rivière La Versoix, à quelques centaines de mètres de l'embouchure de celle-ci avec le Léman.

Près d'une dizaine de partenaires ont tout mis en œuvre ce matin là pour éviter, toujours dans le cadre du scénario envisagé, une grave pollution des eaux du lac. Parmi eux: la Sécurité civile cantonale genevoise (SCG), la CIPEL, le Service d'incendie et de secours (SIS) de la Ville de Genève, le Service départemental d'incendie et de secours de l'Ain (SDIS 01), les Sapeurs-pompiers volontaires de Versoix, l'Inspection de la protection des eaux de l'Etat de Genève, la Police cantonale genevoise, le Service des agents de sécurité municipaux de Versoix et la Protection civile.

Après avoir assisté à l'ensemble de l'opération, le conseiller d'Etat genevois Mark Muller, en charge du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), a adressé un clin d'œil au «conscientieux citoyen» qui, constatant à l'aube une coloration suspecte de La Versoix, a eu la présence d'esprit de prévenir le 118, déclenchant ainsi l'exercice **vingt minutes plus tôt que prévu**. «La réalité nous a rattrapés». Et devinez qui est le citoyen en question: un pêcheur (membre de l'AGSP)... vous vous en doutiez ?

NOUVELLES DE LA FSP

Oiseaux piscivores : le Conseiller National John DUPRAZ a déposé une motion



MP: Les habitants du bout du lac le savent, John DUPRAZ a quitté le Parlement fédéral à la fin de cette année 2007. Mais avant de dire adieu à ses collègues du Conseil National, John DUPRAZ a déposé une motion visant à modifier la loi sur la chasse en demandant, entre autres mesures, la possibilité de réguler par le tir les harles, cormorans et hérons, espèces d'oiseaux en pleine expansion sur tout le territoire helvétique. Un très grand "Merci !" à John DUPRAZ pour ce soutien aux préoccupations des pêcheurs genevois et suisses. A relever également l'important travail préparatoire de Thierry POTTERAT, membre romand du bureau directeur de la FSP.

Texte déposé

Le Conseil fédéral est chargé, après avoir consulté les milieux concernés, de prendre des mesures adéquates pour limiter la population des oiseaux piscivores, tels que le harle bièvre, le héron cendré et le grand cormoran, qui sont une des causes essentielles de la diminution des ressources piscicoles. A cet effet, il proposera une modification de la loi fédérale sur la chasse.

Développement

Depuis les années 1990, les organisations représentant les pêcheurs, comme la Fédération suisse de pêche (40 000 membres), sont en discussion avec les autorités cantonales et fédérales sur ce problème récurrent des dégâts causés à la faune piscicole par les oiseaux piscivores. A ce jour, les mesures prises sont nettement insuffisantes et il est prouvé par différentes études que le grand cormoran, le harle bièvre et le héron cendré sont une des causes principales de la diminution des populations de poissons avec la dégradation qualitative des eaux. Suite au rapport "Fischnetz" (2004), une étude complémentaire intitulée "Entwicklung der Gansessäger in der Schweiz (im Vergleich zu Graureiher und Kormoran)" Aqua Sana (2005), démontre clairement l'impact négatif des 3 espèces citées plus haut. Depuis 30 ans, les harles bièvres et les hérons cendrés sont des espèces en forte augmentation, ainsi que le grand cormoran. Ce dernier niche depuis 2001, notamment au Fanel (NE/BE), sur le lac de Neuchâtel. De plus, ces cormorans occasionnent des nuisances importantes à l'exercice de la pêche professionnelle: les filets sont endommagés, les poissons capturés sont blessés et impossibles à commercialiser. Il est donc nécessaire de procéder à une régulation des effectifs.

Au vu de l'évolution des populations de harles bièvres et de hérons cendrés, et des variations locales des effectifs, les cantons devraient avoir la compétence de procéder à une régulation sur les cours d'eau et les étendues d'eau de moins de 50 ha.

A notre avis, la loi fédérale sur la chasse (LChP: RS 922.0) et ses dispositions (OChP: RS 922.01) devraient être modifiées. La situation n'a que trop duré, il est urgent d'apporter un correctif à cette surpopulation d'oiseaux piscivores, qui cause préjudice aux pêcheurs professionnels et lèse les intérêts des pêcheurs à la ligne et la diversité biologique des eaux.



La réponse du Conseil fédéral du 07.12.2007

Ces dernières années, les peuplements de poissons dans les cours d'eau suisses ont considérablement diminué, et ce pour différentes raisons. Une des raisons principales est l'état de nombreux cours d'eau, qui n'offrent plus aux poissons l'espace naturel nécessaire. La valorisation de cours d'eau monotones par une revitalisation ciblée joue donc un rôle central dans la protection des peuplements de poissons menacés. Toutefois, les mesures prises aujourd'hui ne montreront leurs effets qu'à long terme. Il est possible d'améliorer la situation à court terme, du moins ponctuellement, en prenant des mesures concernant les oiseaux piscivores. Le Conseil fédéral est donc prêt à intégrer les demandes du motionnaire dans la révision en cours de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (LChP). La modification de cette loi doit permettre aux cantons de prendre des mesures au niveau de certaines populations d'oiseaux protégés (harle bièvre, héron cendré) et de pouvoir dédommager les pêcheurs professionnels des lacs lorsque leur matériel de pêche est endommagé par les cormorans. À l'inverse du harle bièvre et du héron cendré, le cormoran est une espèce pouvant être chassée selon la LChP. Les conditions légales régulant la chasse de cette espèce d'oiseau existent déjà. Les conflits entre les pêcheurs professionnels et la protection des oiseaux survenant dans des zones de protection nationales comme la réserve d'oiseaux d'eau et de migrateurs du Fanel à Cudrefin devraient être résolus sur la base d'une analyse transparente de la situation. Des discussions coordonnées par l'OFEV ont actuellement lieu sur ce sujet. Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

Les prédateurs : une question politique (Journal Suisse de la Pêche - octobre 2007)

La FSP en a assez de la tactique de temporisation adoptée avec succès par les autorités et les protecteurs des oiseaux dans la question des prédateurs. Dorénavant, c'en est fini de jouer dans le bac à sable. La place sera faite à la pression politique de l'extérieur.

La FSP entend faciliter la gestion des oiseaux piscivores - dont le héron cendré - en recourant à la voie parlementaire.

Jusqu'ici, la FSP s'est tenue aux « règles du jeu » fixées par l'OFEV et par les plans de mesures hivernales de 1999 et estivales de 2005, concernant le cormoran. Dans la rétrospective, force est de constater que les deux séances tenues par le comité de résolution des conflits suite à l'extension massive de la colonie nicheuse du Fanel peuvent être taxées de petits jeux dans le bac à sable. La séance plénière du groupe de travail « Cormoran et pêche » du 8 août n'a pas eu beaucoup plus de succès. C'est la raison pour laquelle la FSP entend exercer de la pression politique. Il est probable que des interventions parlementaires concrètes auront lieu durant la session d'automne des Chambres fédérales, pour que soit enfin mise en place une gestion efficace de tous les oiseaux piscivores, soit le grand cormoran, le harle-bièvre et le héron cendré, et pour que soit enfin maîtrisée la question de la colonie nicheuse du Fanel qui totalise entretemps plus de 200 couples.

L'OFEV a confirmé lui-même à quel point la situation était alarmante quant aux grands cormorans. Selon son communiqué de presse du 10 août 2007, plus de 600 oiseaux nicheurs ont été répertoriés en Suisse cet été, « ainsi qu'un nombre encore plus élevé de juvéniles ». L'OFEV constate en outre que « cette évolution reflète l'expansion de cette espèce piscivore observée dans toute l'Europe centrale. » Rappelons que les premiers cormorans nicheurs ont été recensés en Suisse en 2001 ! C'est donc une véritable bombe à retardement, même si la Station ornithologique de Sempach fait encore état sur son site (www.vogelwarte.ch) d'un effectif de « 0 à 7 couples ».

Des experts pour confirmer la situation conflictuelle

Et pourtant l'OFEV a de nouveau opté pour de l'attentisme après la séance que le groupe de travail a tenue en août. Il relève à juste titre sur le plan juridique, l'importance internationale de la réserve du Fanel et les problèmes que poseraient des interventions dans des « régions aussi prioritaires pour les oiseaux ». Mais il faut comprendre que la FSP est consternée - pour ne pas dire plus - d'apprendre que le même OFEV, qui connaît parfaitement la situation au Fanel, commande deux enquêtes (l'une sur les dommages causés par les cormorans aux filets des pêcheurs professionnels et l'autre sur les « conséquences probables d'une régulation des colonies de cormorans »), simplement pour savoir si « les rapports d'experts confirment la situation conflictuelle ». Et l'assurance donnée par l'OFEV qu'il serait disposé « à envisager une adaptation des objectifs de l'ordonnance de protection » - pour le Fanel bien entendu - à condition que les rapports d'experts confirment la situation conflictuelle et que des possibilités efficaces d'intervention dans la population nicheuse soient démontrées, et bien cette assurance confine à du cynisme. L'OFEV sait parfaitement que ces possibilités existent, tout comme il connaît la situation conflictuelle qui perdure depuis des années.

Il semble cependant que l'Office fédéral de l'environnement reconnaît insensiblement que le grand cormoran est une espèce d'oiseau qu'on peut en principe chasser et ne nécessite plus la protection intégrale qu'offre la réserve du Fanel. Il envisage donc d'apporter une précision dans l'ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale (OROEM), en ce sens que « l'objectif de protection de la nidification ne s'applique pas à toutes les espèces, mais avant tout aux espèces menacées ». La modification correspondante de l'OROEM étant du ressort du Conseil fédéral, des interventions ne pourraient pas avoir lieu avant la saison de nidification 2009 (!), selon l'OFEV.

Huilage politique

Rien de nouveau. On sait que les moulins de l'administration tournent lentement. Mais on sait aussi qu'il existe des produits d'huilage particulièrement efficaces pour faire accélérer les rouages. Par exemple : les interventions parlementaires et la pression politique de l'extérieur. La FSP a décidé d'augmenter cette pression, petit à petit. Ainsi, le sujet des prédateurs sera thématiquement pour le public lors de la prochaine exposition « Pêche Chasse Tir » qui aura lieu du **20 au 24 février 2008**. Une campagne politique durable complètera cette action.

D'ici là, on peut rappeler les possibilités qu'offre la loi sur la chasse. Par des autorisations ad hoc, les cantons peuvent permettre la chasse au cormoran dans des zones dites de non-intervention, c'est-à-dire des lacs de plus de 50 hectares et des retenues fluviales. Le canton de Berne fait un large usage de cette possibilité. Le canton de Neuchâtel pourrait lui emboîter le pas.

BOUTIQUE DU PECHEUR

4, quai du Rhône
CH – 1205 Genève
Tel : +4122 329 16 29
Fax : +4122 321 66 32

Email : info@boutiquedupecheur.ch
Internet : www.boutiquedupecheur.ch

Fishing Shop

... que feriez-vous
sans moi ..?



**ECHAFAUDAGE
RENOVATION
BATIMENTS
MICRO TUNNELIER
GENIE CIVIL
TRAVAUX ROUTIERS
FORAGES/SCIAGES**

Implenia®

Implenia Construction SA, Chemin Isaac-Anken 8
1219 Aire/Genève, Tél. 022 795 88 88
www.implenia-construction.com

NOUVELLES DE LA FSP (suite et fin)

(Journal suisse de la pêche - décembre 2007)

Ont été au centre de la séance ordinaire d'automne du Comité directeur de la FSP :

Institution d'une commission des prédateurs

La FSP veut instituer une commission d'experts pour les questions qui touchent aux oiseaux piscivores et à la protection des espèces. Il s'agit de Kurt Egloff, inspecteur cantonal de la pêche de Thurgovie, retraité depuis peu, de Christoph Küng, responsable du domaine économie de la pêche (Inspection de la pêche du canton de Berne) et du Dr Matthias Escher, vétérinaire (auteur entre autres d'études sur le harle-bièvre). La présidence sera assumée par Martin Peter, responsable du ressort Protection des espèces.

« Eaux vivantes » : la direction de la campagne...

C'est à l'Association « Oui aux Eaux vivantes » qu'il appartient - comme on le sait - de s'occuper politiquement de l'initiative « Eaux vivantes » de la FSP. En font partie la FSP et ses partenaires Pro Natura, le WWF, la Fondation de la Greina. Présidé par Werner Widmer, président de la FSP, le comité fonctionnera comme comité d'action et sera accompagné à cet effet par Tobias Winzeler. Felix Wirz du Bureau ecopolitics (Berne) a été choisi pour diriger le cas échéant la campagne de votation. Ecopolitics assure déjà la communication et la coordination du lobbying dans le cadre de l'examen - en cours - de l'initiative par le Parlement.

Le conseiller aux Etats valaisan Simon Epiney veut financer un fonds de renaturation en prélevant une taxe sur le coût de transport de l'électricité sur les réseaux à haute tension.

Le Conseil des Etats est le premier conseil qui se penchera sur notre initiative populaire. Sa Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE) a procédé à l'audition des représentants des différents groupes d'intérêt. L'Association « Oui aux Eaux vivantes » figurait au nombre des invités. L'audition a été présidée par le conseiller aux Etats Simon Epiney (PDC VS) qui, par une motion acceptée lors de la session d'automne, demande qu'un contre-projet soit opposé à l'initiative sur la renaturation. La délégation du comité d'action conduite par Werner Widmer a clairement laissé entendre que la solution proposée par S. Epiney (financer un fonds de renaturation par une taxe de 0,1 ct/kWh sur le transport de l'électricité sur les réseaux à haute tension) ne suffirait en aucun cas pour que soit sérieusement examinée la possibilité de retirer l'initiative.

« Boulet » ?

En effet, la motion Epiney ne prend pas en compte une requête essentielle de l'initiative : le droit pour les organisations s'occupant de l'environnement de faire des propositions dans le domaine de la renaturation. Dans la CEATE, ce droit a été qualifié de « boulet » pour l'initiative, parce qu'il autoriserait les organisations s'occupant de l'environnement, dont la FSP, à sommer les cantons qui ne l'ont pas fait d'assainir les eaux détériorées. Cela reviendrait à priver les exécutifs de leur pouvoir, a-t-on fait valoir en séance de commission. Ce qui n'est pas tout à fait vrai. Les autorités politiques décideraient de la suite à donner aux propositions, avec possibilité pour les organisations d'interjeter recours auprès des tribunaux. Selon W. Widmer, on peut aussi considérer que les « droits acquis » qui datent de l'époque féodale et auxquels se réfèrent constamment les exploitants de centrales, sont un handicap politique. Leur fondement juridique est très fragile.

Pas de pertes de courant

Un échange de vues a eu lieu avec la commission de l'électricité de la Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA), à la demande du comité d'action. Y ont pris part, outre W. Widmer, Silva Semadeni, présidente de Pro Natura et Gallus Cadonau de la Fondation pour la Greina. Il y a été dit clairement que l'acceptation de l'initiative « Eaux vivantes » n'entraînerait pas de réductions de la production d'électricité. Tout aussi nettement ont été formulées les demandes visant à assainir le régime des débits résiduels et à remédier aux conséquences dramatiques des effets d'éclusées. La séance a été conduite par le conseiller d'Etat grison Stefan Engeler. Au cours de ces rencontres, W. Widmer a eu recours à une présentation Power Point conçue par Andreas Knutti (WWF/Riverwatch). Cette présentation fournit, en termes concis et clairs et à l'aide d'illustrations impressionnantes, des informations sur l'initiative. Elle convient tout à fait pour les manifestations d'information ou pour les besoins internes des sociétés.

A 15 minutes de Genève par l'A 40
Sortie Bonneville. Découvrez le site
De pêche « AU BIEN NOYE »
Ce petit lac de 7 ha est situé dans un
Cadre sauvage au cœur de la Haute-Savoie.
Location de barques. Mouche fouettée
sans ardillon. Truites arc-en-ciel, fario,
Aguabonita, saumons des meuniers, brochets,
perches et black-bass.
Pour renseignement et réservations : 0033 450 97 42 72
Site internet: <http://www.aubiennoye.com>
Email : auberge.mont-blanc@wanadoo.fr



P'TITES NYMPHOS - 2e service

Ombre ou Ombre ? ... Nom d'un poisson !!

Les pêcheurs avertis ne font plus la confusion entre ces deux espèces de poissons depuis longtemps, surtout lorsqu'on connaît le moyen mnémotechnique très simple pour retenir que l'**Ombre** vit principalement dans les **lacs** et l'**Ombre** dans les **rivières**: la première lettre de leur habitat correspond à la lettre de leur nom commun qui les différencie ... vous nous suivez ? Non ? Bon, on recommence: "L" comme Omb"L"e = Lac et "R" comme Omb"R"e = Rivière... compris ? Bien !

Or donc, à l'AGSP on s'est doucement marrés en lisant un article qui a fait la une du journal vaudois "24 heures" le 15 septembre 2007 dans lequel Mme Cecilia MORESI, inspectrice de la pêche vaudoise, s'est laissée entraîner dans un traquenard journalistique mémorable. Ayant été interrogée avant la parution de l'article par un journaliste lui ayant signalé qu'un pêcheur Rollois avait capturé un "**OMBRE**" de 72 cm et 2,750 kg en traînant au large de Perroy (dans le Lac Léman... donc !), l'inspectrice a hésité ... mais n'a pas flairé la méprise sémantique ! Elle s'est fendue d'un commentaire tout à fait approprié pour l'Ombre en mentionnant que c'est normalement un poisson de rivière, qu'il est très rare d'en capturer de cette taille de surcroît dans un lac, qu'il est de chair très fine, qu'il se nourrit principalement de larves, mollusques et insectes et qu'il fait partie des espèces menacées en Suisse. Une joyeuse mêlée de pinceaux ! On se doute bien que Mme MORESI aurait tout de suite rectifié son commentaire si on lui avait présenté la photo dudit poisson, un magnifique "**OMBRE**" arboré fièrement par Francis Rochat à la une du "24 heures".

Merci John Dupraz !

Président du comité parlementaire de soutien au contre-projet à l'initiative 108 sur la pêche à Genève, votée début 1999, le conseiller national Dupraz vient de prendre sa retraite politique du Parlement fédéral. Qu'il soit ici chaleureusement remercié pour son engagement en faveur du lac, des rivières et des pratiques halieutiques. La pêche à Genève perd ainsi un ardent défenseur de sa cause, ce que nous regrettons infiniment. A signaler qu'avant de quitter le parlement, il a déposé une motion courageuse visant à une meilleure régulation des oiseaux piscivores dans notre pays. Un député vaudois a fait de même auprès du Parlement de son canton. A quand un député genevois qui s'intéresse à la pêche et qui reprend le flambeau sur le plan cantonal ?

Récolte de signatures par la FFSP pour la réouverture de la Sarine à la pêche

Au nom de la Fédération Fribourgeoise des sociétés de pêche, nous vous remercions d'avoir participé à la récolte de signatures pour notre pétition, déposée le mercredi 7 novembre 2007 avec **5086 signatures**, soit un immense succès. Merci de tout coeur et meilleures salutations.



Communiqué de presse du DT: pêche dans le Léman 2006 : un bilan satisfaisant

La Commission consultative internationale de la pêche dans le Léman (ci-après : "la commission") s'est réunie pour sa 31e fois sous la présidence de la Suisse le 4 octobre 2007 au Bouveret.

Dans l'ensemble, les résultats de la pêche 2006 sont satisfaisants, malgré les conditions météorologiques qui l'ont régulièrement perturbée. En 2006, le tonnage des captures s'élève à 650 tonnes, ce qui est comparable aux dernières années.

En 2006, 146 pêcheurs professionnels et 7'340 pêcheurs de loisir ont pratiqué la pêche sur le Léman. Par rapport à 2005, on observe une légère diminution des pêcheurs professionnels (-5) et une augmentation sensible des pêcheurs de loisir (+1'154) attirés par l'abondance des perches.

Les captures de féra restent très élevées avec 360 tonnes, ce qui correspond à une hausse par rapport à 2005 (310 tonnes). La féra représente la principale espèce pêchée par les professionnels et devient de plus en plus attractive pour la pêche de loisir.

La perche continue à occuper la 2^{ème} place avec 224 tonnes, en légère baisse par rapport à 2005 (234 tonnes).

La prise de truite atteint, en 2006, 11 tonnes, ce qui représente une légère diminution par rapport à 2005 (14 tonnes). Beaucoup d'efforts ont été entrepris et continueront de l'être afin de promouvoir la fraye naturelle de l'espèce dans les affluents du lac.

Les prises d'ombre chevalier continuent à baisser. Seules 14 tonnes ont été enregistrées en 2006. Il est difficile d'identifier les causes de ce déclin. La commission a mandaté un groupe de travail afin d'analyser les hypothèses avancées telles que maladies, prédation, réchauffement climatique, manque d'ombrières, et afin d'identifier les actions à entreprendre. Dans ce cadre, le groupe de travail a, pendant l'hiver 2006-2007, entrepris un marquage de tous les ombles lâchés dans le lac en été 2007. Les poissons marqués seront suivis sur plusieurs années.

Enfin, on constate une légère baisse des captures de brochet (35 tonnes) par rapport à l'année record 2005 (48 tonnes). Compte tenu de l'abondance de cette espèce dans le Léman, la commission a, depuis 2005, édicté des mesures pour favoriser la pêche de l'espèce pendant la période de protection des salmonidés. Ces mesures seront reconduites du 15 octobre 2007 au 12 janvier 2008.

L'ouverture de la pêche aux salmonidés (ombre chevalier, truite, féra) est fixée au dimanche 13 janvier 2008.

Par ailleurs, la commission a pris connaissance des doléances des pêcheurs quant aux nuisances provoquées par la mise en exploitation par la CGN, au début du mois de mai, d'une navette à grande vitesse, le NAVIBUS.

Enfin, un fort développement d'algues filamenteuses pendant plusieurs mois a rendu particulièrement difficile la pêche professionnelle durant l'été 2007.

Pour toute information sur Genève:

Gottlieb Dändliker, inspecteur cantonal de la faune, DT, ☎ 022 388 55 01, gottlieb.dandliker@etat.ge.ch, site internet: www.geneve.ch/nature

Rampini

Lac et rivières



Rampini+Cie SA Genève
Route du Nant-d'Avril 59 · CH-1214 Vernier
Tél. 022 306 18 50 · Fax 022 306 18 90
www.rampini.ch

Arve: la galerie des Possettes est opérationnelle

M. Hervé FAUVAIN, directeur du syndicat mixte qui gère le contrat de rivière de l'Arve, nous signale que l'ouvrage de dérivation des eaux de cette rivière à la hauteur du glissement des Possettes (Chamonix) a été inauguré en juin 2007 et que sa mise en fonction remonte presque à une année. Il relève que l'ouvrage est actuellement en phase d'observation et qu'il est encore trop tôt pour pouvoir tirer un bilan définitif sur son efficacité concernant la réduction des "fines" dans le cours d'eau. Lors d'une récente visite de contrôle de la galerie, l'eau de l'Arve a dû être déviée temporairement dans son cours naturel antérieur et de grandes quantités de matériaux fins ont été remis en suspension, preuve d'une part que le glissement apporte toujours des matériaux dans ce secteur et d'autre part que le nouvel ouvrage permet d'en limiter la reprise par l'Arve. M. FAUVAIN précise que "cet ouvrage va améliorer la situation des matières en suspension (MES) transportées par l'Arve notamment en cas de réactivation du glissement des Possettes, mais il ne faut cependant pas croire que ce cours d'eau va maintenant devenir aussi limpide que du kirsch". En effet, cette rivière et ses affluents amont ayant un régime le plus souvent glaciaire, les MES transportées naturellement sont tout de même assez importantes.



Conférences à l'école de LULLIER

La HES de Lullier (GE) organise un cycle de conférences intitulé « **Les jeudis de la Nature** ». Ces conférences auront lieu le jeudi, entre 17h15 et 19h15, dans le Grand Amphithéâtre de l'Ecole d'Ingénieurs de Lullier (conférences gratuites / entrée libre). Vous êtes cordialement invité(e) à participer à ces événements.

Jeudi 10 janvier 2008

« *Les modèles d'habitat piscicole : un outil de gestion et de restauration des cours d'eau. Retour sur 20 années de développement et d'application* »

Par le Dr. HERVE CAPRA, chargé de recherches au CEMAGREF, Laboratoire d'Hydroécologie Quantitative, Lyon (France)

Jeudi 20 mars 2008

« *L'évolution du Rhône au cours de l'Histoire* »

Par le Dr. JEAN-PAUL BRAVARD, Professeur Université Lumière Lyon II, Directeur du Laboratoire Rhodanien de Géographie de l'Environnement (France)

Après le pâté aux alouettes, les tirs de cormorans à la Cramer !

Tout le monde connaît la fameuse recette du pâté aux alouettes qui consiste à prendre une alouette et un cheval pour confectionner un délicieux pâté aux alouettes. Le Département du Territoire reprend cette même recette en annonçant simultanément qu'il va procéder à des tirs de régulation de lièvres (animal de l'année Pro Nature en 2004 !) et de cormorans à Genève. Si l'objectif de 200 lièvres à tirer est clairement annoncé, aucun chiffre n'est indiqué pour les cormorans, comme c'est d'ailleurs le cas depuis plus d'une dizaine d'années. Les collaborateurs ornithophiles de M. CRAMER vont-ils tirer un lièvre pour un cormoran, à l'image du pâté aux alouettes ? Avec 200 cormorans tirés à Genève, on serait dans les chiffres annoncés par les cantons et départements français voisins !. On se réjouit donc de lire le premier rapport des tirs à établir par le DNP, qui ne manquera pas de nous être rédigé avant l'ouverture de la pêche 2008.

Résultats des Pêches électriques des ruisseaux et canaux pépinières gérés par les sociétés membres de l'AGSP

Eaux-Froides de Dardagny (Allondon)

605 truites fario ont été récoltées le 22 septembre 2007.

Leur taille moyenne est de 11,2 cm. Alors que le plus petit poisson ne mesure que 4,5 cm, le plus grand atteint 29,5 cm. Ces poissons ont été immergés le jour même dans l'Allondon.

Eaux-Chaudes de Russin (Allondon)

367 truites fario ont été récoltées le 20 octobre 2007. La taille moyenne est de 7,5 cm. Le plus petit poisson ne mesure que 4,5 cm et le plus grand atteint 23 cm. Ces poissons ont été immergés le jour même dans l'Allondon.

Canal du Martinet (Versoix)

257 truites fario ont été recensées le 27 octobre 2007.

La taille moyenne est de 9,4 cm. Le plus petit poisson mesure 5 cm et le plus grand 35 cm. Tous les poissons ont été réintroduits dans le canal du Martinet.

Canal du Moulin du Pont (Versoix)

152 truites fario ont été recensées le 27 octobre 2007. La plus petite truitelle mesurait 5,5 cm alors que la plus grande atteint 29 cm. Tous les poissons ont été réintroduits dans le canal du Moulin-du-Pont.

Révision de la réglementation de la pêche en rivières pour 2009

La sous-commission "réglementation" de la CP s'est déjà réunie à 4 reprises cet automne 2007 pour coucher sur le papier des propositions de modifications à la réglementation genevoise de la pêche en rivières. L'AGSP vous tiendra au courant de ces propositions et ouvrira prochainement ses colonnes à ce sujet. A signaler que 2009 verra également l'introduction de la nouvelle formation "preuve de compétences" pour les nouveaux preneurs de permis.

Animal de l'année Pro Natura : and the loser is ...

En 2006, les pêcheurs sportifs genevois ont conservé 43 captures d'Ombres de rivière, animal de l'année 2007 pour Pro Natura. Entre fin 2006 et durant 2007, les gardes de l'environnement ont capturé **ou** vont capturer **ou** tuer près de 200 lièvres à Genève, animal de l'année 2004 pour Pro Natura. Les espèces que Pro Natura veut protéger ont plutôt intérêt à faire « copain-copain » avec les pêcheurs sportifs qu'avec le DNP, elle prennent visiblement moins de risques !

Calendrier 2008

| | |
|---------------------------|------------------------------|
| Ouverture au lac Léman | Di 13 janvier 2008 |
| Assemblée générale AGSP | Je 21 février 2008 |
| Ouverture en rivières | Sa 1er mars 2008 |
| Salon de La Roche s/Foron | Sa et di 12 et 13 avril 2008 |
| Ouverture de l'Ombre | Sa 17 mai 2008 |
| AD FSP 125e à Interlaken | Sa et di 17 et 18 mai 2008 |





ARTICLES DE PÊCHE LACS ET RIVIÈRES



www.articles-peche.ch

Un grand choix pour la pêche,
rivières, mouche, lacs et traîne.
Écoles de pêche lac et mouche.



8h00 à 12h00-13h30 à 18h00
Ouvert le DIMANCHE matin
de Mars à Octobre
Fermé le LUNDI



SHIMANO



Articles de Pêche
Route de Suisse 22
1290 Versoix
Tél. +41 (0)22 755 54 41
Fax +41 (0)22 755 54 42
versoix@articles-peche.ch



AVEZ-VOUS DES CARTES "VA A LA PÊCHE
ENCORE UNE FOIS ET T'ES UN HOMME MORT" ?

Quoi ! vous n'êtes pas encore des nôtres ? Qu'attendez-vous pour adhérer à l'AGSP ?

Que la "galinette cendrée" occupe la niche écologique des cormorans, hérons et harles ?

Sociétés membres : La Carougeoise La Fine Equipe Genève Fishing Club Genève
La Versoisienne Les Bouvières Amicale TOS-Lémanique Les Pêcheurs de l'ombre.

Vous pouvez aussi adhérer en tant que membre individuel ou sympathisant !!

DEMANDE D'ADHESION A L'AGSP (No 49 - Décembre 2007)

Nom/ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____ Lieu/No Postal : _____

No de tél. : _____ Email : _____

Je soussigné désire devenir membre de l'AGSP :

• En tant que membre individuel - sympathisant* oui - non *

(Ma candidature sera alors proposée lors de la prochaine Assemblée Générale. Cotisation : 30. - FS par an)

• J'aimerais adhérer à une des sociétés membres: oui- non *

Si oui, laquelle : _____

• Je suis porteur du permis de pêche genevois (lac ou rivière) : oui- non * (* entourer ce qui convient)

Lieu et date : _____ Signature : _____

| | | | | |
|-------------------------|----------------------|-------------------------|------|---------------|
| AGSP | PREVEDELLO Maxime | 9, Bernex-en-Combes | 1233 | BERNEX |
| LES BOUVIERES | HAYOZ Christophe | 4b, ch. de l'Aulne | 1212 | GRAND-LANCY |
| LA CAROUGEOISE | BRINER Charles | 116, ch. de la Montagne | 1224 | CH.-BOUGERIES |
| LA FINE EQUIPE GENEVE | LANG Jacques | 56, Jacques-Dalphin | 1227 | CAROUGE |
| FISHING CLUB GENEVE | PACHE Jean-Marc | 2c, ch. du Gué | 1212 | GRAND-LANCY |
| LA VERSOISIENNE | BEUCHAT Pierre-Alain | 70, ch. de l'Étang | 1219 | CHATELAINE |
| AMICALE TOS-Lémanique | MAZZOLA Maurice | 239, rue de Bernex | 1232 | CONFIGNON |
| LES PECHEURS DE L'OMBRE | HONEGGER Jean-Luc | 255, rue de Bernex | 1233 | BERNEX |

Site de l'AGSP : www.agsp.ch
Site du Fishing Club Genève: www.fishing-club-geneve.com
Site Ecoles de pêche Genève : www.vulgata.ch